

Le logement accessible



En collaboration avec :



Le logement accessible

La Ville de Rivière-du-Loup
vise par ce projet à encourager les promoteurs
immobiliers à créer des aménagements
accessibles et sans obstacles.

Ainsi, ils tiennent compte des réalités de la population
louperivoise et des besoins précis des occupants,
qui évoluent avec le temps.

Appliquer le principe du logement accessible est simple.
Il suffit de rendre aisé l'accès aux transformations ultérieures
et ce, dès les premières étapes de construction.

À la conception des plans, on s'assure donc de prévoir
l'absence de seuils, la dimension des pièces et des espaces
de circulation suffisants pour répondre aux caractéristiques
du logement accessible.

– Cette adaptation aura pour avantages –

- de répondre à la demande croissante pour ce type de logements dans la région;
- d'avoir des locataires plus stables;
- de diminuer les coûts pour une future adaptation spécifique;
- d'être réalisée par des travaux légers, sans toucher à la structure porteuse;
- de ne pas modifier les espaces communs et les réseaux techniques du bâtiment;
- de se faire sans diminuer le nombre de pièces principales;
- d'augmenter le sentiment de sécurité chez les occupants.



Information :
Service loisirs, culture et communautaire
418 862-0906

En collaboration avec :

L'INTERACTION
Centre de réadaptation
en déficience physique


Culture à ciel ouvert
Rivière-du-Loup


**Ville de
Rivière-du-Loup**